

Politique économique

Réponse à une consultation 15.02.2021

Moratoire sur le génie génétique

economie suisse demande la suppression de l'art. 37a LGG à l'expiration de la période transitoire, le 31 décembre 2021. Le moratoire ne peut être prolongé; la culture d'OGM doit être autorisée en Suisse. economie suisse estime qu'une prolongation de l'interdiction de la culture d'organismes génétiquement modifiés n'est pas scientifiquement justifiée. Elle ne ferait que retarder encore le débat nécessaire sur les opportunités liées à une utilisation judicieuse de nouvelles méthodes de sélection et retarderait probablement les adaptations juridiques nécessaires pour l'avenir dans le domaine du génie génétique.